

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt juillet à vingt heure trente, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, dûment et légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Martine Tartarin, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 15 juillet 2021

Présents : Mmes Jamet, Tartarin MM. Adam, Bouffeteau, Liaudois, Ligonnière, Tartarin, Taupin, Robin, Verna

Excusés : Mmes Brédif, Marre, de Saint-Seine M. Bouton, Rattier,

Secrétaire de séance : M. Ligonnière

Constat du quorum

Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

La maire informe le conseil municipal des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

Décision n°7 2021 : Conformément au bail, une révision du loyer du local « multiservice-boulangerie » a été réalisée au 1^{er} juillet 2021. Le montant du loyer passe de 158,96 € à 166,14 €.

N° 2021-31 : REMISE GRACIEUSE – LOYER HOTEL RESTAURANT

3.3 Domaine et patrimoine - Locations

La maire informe de la possibilité d'annuler les loyers afférents aux locaux professionnels des entreprises dont l'activité est affectée par la propagation de l'épidémie de Covid-19.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 septembre 2020 donnant délégation au maire pour la conclusion et la révision des contrats de louage de chose en application de l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales,

Vu le bail commercial établi avec Mme Martine CARLOTTI pour le local professionnel (Hôtel-restaurant) situé au 7 rue Dangé d'Orsay, pour un montant de loyer de 387,60 € H.T,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **Accepte** une remise gracieuse du loyer pour le mois de juin (à hauteur de 50 %) pour le bail commercial établi avec Mme Martine CARLOTTI pour le local professionnel (Hôtel-restaurant) situé au 7 rue Dangé d'Orsay.

N° 2021-32 : CONVENTION APPEL A PROJET SOCLE NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

7.5 Finances locales –subventions

La maire rappelle que la commune avait réalisé une demande de subvention auprès du ministère de l'Éducation Nationale dans le cadre de l'appel à projet Socle numérique dans les écoles élémentaires.

Le projet prévoit le remplacement de six ordinateurs fixes à l'école et l'achat de cartes prépayées pour l'utilisation des tablettes numériques. Le montant global du projet est de 4 330,00 € T.T.C.

Après étude de notre dossier, le ministère nous a confirmé que la commune pouvait prétendre à une subvention d'un montant de 3 011,00 €. Pour obtenir cette subvention, la signature d'une convention est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **Autorise** le maire à signer la convention dans le cadre de l'appel à projet – socle numérique dans les écoles élémentaires

Questions diverses

Aménagement du parking de l'école

L'essai du bus a été réalisé. Des aménagements sont à prévoir au niveau de la RD n°50. Le montant est de 9 959, 76 € T.T.C.

Une décision modificative au budget sera nécessaire. Les travaux à La Martinière étant repoussés en 2022, l'enveloppe prévue pour ces travaux dans l'opération n°123 pluriannuel voirie sera virée à l'opération n° 153 – sécurisation du bourg.

Les travaux d'enrobé seront réalisés fin août. Compte-tenu des conditions météorologiques, la structure doit s'assainir avant de réaliser l'enrobé.

Projet d'installation d'un pylône de couverture mobile

M. Moriot de la société ATC France est venu présenter le projet d'installation d'un pylône pour améliorer la couverture mobile sur la commune.

Pour la réalisation du projet, il faut trouver une parcelle communale d'environ 80m² (8x10m), ayant un raccordement électrique à proximité et une voie d'accès depuis la route.

ATC France s'engage à effectuer les démarches nécessaires afin d'obtenir toutes les autorisations administratives nécessaires pour la construction du site.

Après discussion, l'implantation du pylône pourrait se faire au stade.

Néanmoins, il n'est pas certain que les opérateurs acceptent d'utiliser cette antenne relai.

La maire indique avoir contacté la Préfecture à ce sujet. Une nouvelle étude sur la qualité du réseau pourrait être réalisée en fin d'année par les services de la Préfecture.

Compte-rendu de la visite de la commission de sécurité – salle des fêtes

La commission de sécurité a effectué une visite de la salle des fêtes ce lundi.

La commission a donné un avis favorable avec prescriptions.

Compte-tenu du nombre de personnes pouvant être accueillies (salle des fêtes + salle Saint-Martin), la commission a indiqué que la salle des fêtes serait classée en ERP 3^e catégorie (qui implique un passage de la commission tous les 3 ans).

Plusieurs prescriptions ont été émises :

- installer une alarme dans la salle Saint-Martin et installer un renvoi lumineux dans les toilettes
- réaliser un diagnostic amiante (si cela n'a pas été fait auparavant – à vérifier)
- installer un dispositif d'éclairage de secours autonome en cas de coupure d'électricité (lampe sur batterie)
- indiquer les numéros de secours au niveau du téléphone
- prévoir sur le règlement d'utilisation des salles qu'une personne doit être désignée responsable en cas de présence d'une personne à mobilité réduite et indiquer que celles-ci doivent être placées près de issues de secours
- afficher la procédure de coupure du gaz de la cuisine (et l'annexer au règlement intérieur)
- enlever les bouteilles de gaz présentes dans le local de stockage du comité des fêtes (situées sous la salle des fêtes)

Travaux de voirie et réseau d'eau potable

Les travaux de voirie ont démarré le 15 juillet (La Voltière, La Brosse, La Courtrie).

Les travaux de voirie à La Martinière seront réalisés ultérieurement (en 2022). En effet, la communauté de communes a informé la commune que des travaux de remplacement du réseau d'eau potable allaient être réalisés dans les lieux-dits suivants : La Martinière, La Gablinière, Le Puits-Bérault et La Renardière. Ces travaux devraient avoir lieu en fin d'année 2021.

Consultation – vérification électriques et moyens de secours

Une consultation a été menée pour la vérification des installations électriques et des moyens de secours pour les bâtiments communaux.

Le prestataire actuel est la société Veritas.

Entreprise	Montant du devis
VERITAS	899,00
APAVE	1 159,00
QUALITCONSULT	1 644,00

Après étude des devis, il a été décidé de continuer le contrat avec la société VERITAS.

Devis Curage buses – rue des Racinaux

Un devis a été signé avec l'ent. PROTEC pour l'hydrocurage d'environ 500 ml du réseau d'eaux pluviales de la rue des Racinaux (135,00 € H.T de l'heure). L'entreprise est intervenue 3 heures le jeudi 15 juillet soit un coût total de 490,00 € T.T.C.

Devis – travaux d'élagage au Parc Saint-Martin

Des demandes de devis sont en cours pour l'élagage d'arbres au Parc Saint-Martin.

Les sociétés consultées sont : SAS GARDES (Louans) et M. SIMON (Saint-Branches).

Demande de reconnaissance catastrophe naturelle au titre de la sécheresse 2020

La commune n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse 2020. Les particuliers concernés ont été informés.

Concours maisons fleuries

La commission s'est déplacée pour le concours des maisons fleuries. Celle-ci se réunira en septembre pour déterminer le classement. Une projection des photos prises lors de la visite sera réalisée lors du prochain conseil municipal.

Pot de départ retraite Hervé et Loïc

Le pot de départ des deux agents techniques, Hervé Cathelin et Loïc Bessonnet aura lieu le vendredi 3 septembre à 19 h à la salle des fêtes.

La maire propose que la commune offre des bons d'achat aux deux agents.

Les prochaines réunions de conseil municipal sont fixées :

- le mardi 28 septembre à 20 h 30
- le mardi 26 octobre à 20 h 30
- le mardi 30 novembre à 20 h 30
- le mardi 21 décembre à 20 h 30.

Récapitulatif des délibérations à l'ordre du jour du conseil municipal

	Délibérations
2021-31	Remise gracieuse loyer de l'hôtel-restaurant
2021-32	Convention appel à projet socle numérique dans les écoles élémentaires

Signatures du procès-verbal du conseil municipal du 20 juillet 2021

Conseillers municipaux	Signatures
Adam Jean-Pascal	
Bouffeteau Daniel	
Bouton Richard	Excusé
Brédif Florence	Excusée
Jamet Evelyne	
Liaudois Jean-Michel	
Ligonnière Pascal	
Marre Anne-Laure	Excusée
Rattier Jean-Philippe	Excusé
Robin Patrick	
de Saint-Seine Chantal	Excusée
Tartarin Martine	
Tartarin Nicaise	
Taupin Michel	
Verna Patrick	